

# PARLONS FAIR-PLAY



20  
TERRE  
DE JEUX  
24

Comité Français du Fair Play  
Membre de l'EFPM



FAIR PLAY  
SPIRIT OF  
SPORT

La newsletter #19

## Édito

Mars 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Vous découvrirez dans cette 2<sup>e</sup> Newsletter de 2024 beaucoup d'informations sur la lutte contre les violences dans le sport, avec l'action forte de la Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, mais également tout ce qu'il faut savoir sur la plateforme de déclaration des violences et incivilités développée par le CFFP et mise à disposition des fédérations, CROS et CDOS.

Merci aux fédérations et CROS/CDOS qui ne disposent pas d'une telle plateforme de bien vouloir se rapprocher du CFFP pour en savoir plus et disposer ainsi d'un véritable observatoire pour leurs sports et pour les différents territoires.

Le CFFP n'oublie pas les prochains JOP et lance une opération spéciale avec le Comité Français Pierre de Coubertin et la Fondation Alice Milliat pour profiter du passage de la Flamme dans certaines villes pour y inaugurer une rue, une place, etc. marquée « Rue de la Flamme Olympique 2024 », ainsi qu'une rue, une place Alice Milliat, fondatrice des 1ers Jeux mondiaux féminins.

L'opération est assortie de la possibilité pour les villes d'installer un totem Pierre de Coubertin et un totem Alice Milliat.

Enfin, la date du Forum international sur la Trêve olympique est maintenant connue : ce sera le mardi 28 mai au CNOSF avec la participation de David LAPPARTIENT et, nous l'espérons, de la Ministre des sports Amélie OUDEA-CASTERA, ainsi que de Tony ESTANGUET.

Jean-Pierre MOUGIN,  
Président du CFFP



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT





# Pour un Sport Sans Violence

## LES FAITS AVANT TOUT

*Développée avec le CROS Centre-Val de Loire et la société Arkanite, l'application Sport Sans Violence (SSV) est un précieux outil de collecte. Elle permet, en effet, à tout acteur du monde sportif (dirigeant, encadrant, sportif, officiel, etc.) de signaler un acte de violence ou, au contraire, de fair-play. Un dispositif nécessaire qui entrera en vigueur dans les prochaines semaines.*

### COMMENT SE CONNECTER ?

● On accède facilement à la plate-forme par Internet via un téléphone, une tablette ou un ordinateur à l'adresse suivante : <https://app.sportsansviolence.fr/>

Il convient, pour ce faire, d'être membre d'une fédération ou d'un CROS/CDOS ayant souscrit un abonnement annuel à SSV et ayant expressément autorisé la personne à se servir de SSV en lui délivrant un login et un mot de passe.

● Les organes déconcentrés de chaque fédération (ligues, comités, clubs) accèdent directement et gratuitement à l'application dès lors que leur fédération a souscrit l'abonnement et autorisé les ayant droits à y accéder. En effet, le coût de la solution est pris en charge par leur institution - en clair, leur Fédération - qui souhaite en bénéficier.

● Les utilisateurs s'identifient en renseignant leurs nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que le statut au titre duquel ils interviennent.

### LA PROCÉDURE EST TRÈS SIMPLE

● La personne qui signale doit, bien sûr, s'identifier au préalable pour éviter toute dénonciation calomnieuse. A cet égard, elle peut fournir son numéro de licence, ce qui facilitera d'autant un traitement efficace par la fédération.

● Il s'agit, ensuite, d'indiquer ce qu'elle a observé en implémentant les items du menu déroulant prévu à cet effet. A savoir : le moment de l'observation, le lieu, le sport concerné, les protagonistes, ce qu'elle a constaté (violences verbales, physiques, psychologiques...).

● L'outil possède une fonction de géolocalisation destinée à identifier automatiquement le lieu où l'incident ou l'acte de fair-play s'est produit. De même fonctionne-t-il sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

● L'intéressé(e) valide ensuite l'ensemble des informations qui sont retranscrites sur une fiche descriptive dédiée, transmise au référent de la fédération ou du CROS/CDOS concerné(e). Les représentants territoriaux du ministère des Sports peuvent également recevoir les informations.

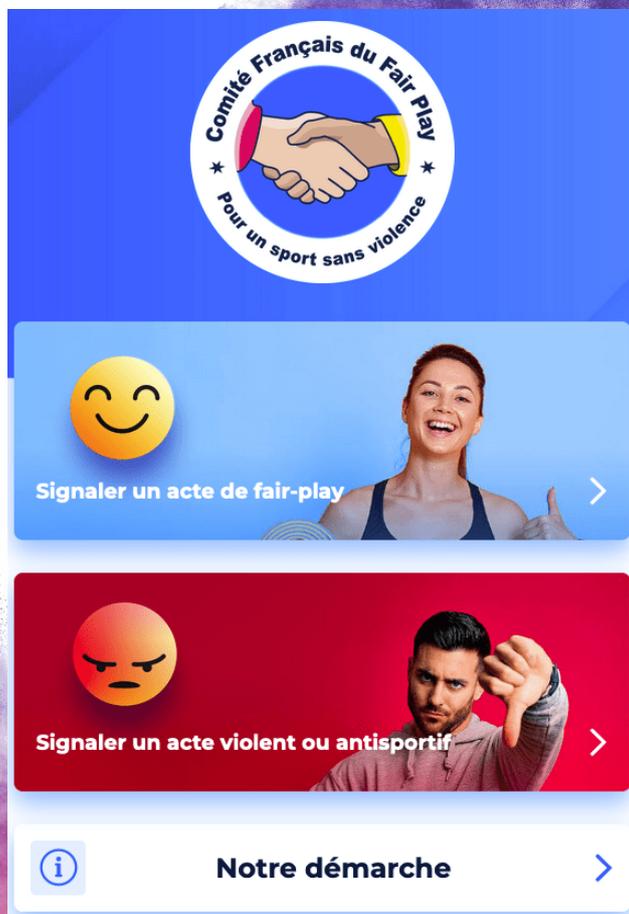
- Les déclarations portant sur des violences, des incivilités, des discriminations ou toutes autres dérives survenues dans le cadre de la pratique du sport sont remontées en intégralité, d'une part aux fédérations et CROS/CDOS qui décident de la suite à leur donner, en particulier d'engager les procédures adaptées, et d'autre part, si souhaité, aux services de l'État.
- Il est possible d'instaurer un envoi spécifique, à une adresse mail dédiée du ministère des Sports, des signalements relatifs à des violences sexuelles.

## UN OUTIL SÉCURISÉ

- La plate-forme a été conçue dans le strict respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle garantit, en outre, l'anonymat du lanceur d'alerte, sauf vis-à-vis des référents des fédérations, lesquelles s'engagent à respecter un cahier des charges préservant notamment la confidentialité des signalements transmis.
- Seuls les référents dûment désignés par l'instance à laquelle ils sont affiliés sont habilités à recevoir les formulaires de signalement en vue de leur traitement. Tout changement de référent doit être signalé sans délai au CFFP. De même, chaque fédération, CROS, CDOS, CTOS... est tenu(e) de communiquer au CFFP le nom et l'adresse électronique dédiée du/de la référent(e).
- Seul l'administrateur de l'application, à savoir le CFFP, a accès au back office et à l'ensemble des déclarations effectuées.
- Les documents sont conservés pendant cinq ans. Durant cette période sont mis en place tous les moyens requis pour assurer la sécurité des données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, leur effacement ou l'accès par des tiers non autorisés.
- Conformément à la législation, l'auteur du signalement a un droit d'accès, de limitation, de rectification, de portabilité, de suppression ou d'effacement des données à caractère personnel le concernant.
- De son côté, le CFFP s'engage à l'informer, via l'application, que les éléments mentionnés sur la fiche (sauf les données personnelles) ont été transmis à la fédération concernée pour traitement ainsi que de l'issue de ce dernier, que ce soit un acte illicite débouchant sur un traitement disciplinaire ou un fait de fair-play. De même sera-t-il averti, le cas échéant, que le formulaire de signalement sera produit devant les autorités judiciaires compétentes, notamment dans l'hypothèse où les faits en question seraient susceptibles de revêtir une qualification pénale.

## DES FINALITÉS MULTIPLES

- A terme, les objectifs de cette plate-forme sont également, d'une part, de créer un observatoire du suivi de ces comportements dans l'univers du sport ; d'autre part, de disposer de données permettant aux divers services de l'État (préfectures, Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - DRAJES, Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES, Police, Gendarmerie, Justice, mais également aux Conférences régionales du sport qui ont créé une commission spécialisée sur le sujet) d'initier des actions de prévention, de sensibilisation et de formation.
- A l'opposé, les actes de fair-play et les beaux gestes seront évidemment remontés aux fédérations, CROS, CDOS et CTOS. Ils pourront donner lieu à des récompenses, que ce soit au niveau du territoire dans le cadre de la mise en place d'un challenge du fair-play, ou au niveau national lors des Prix nationaux du fair-play (Iris du sport), décernés et organisés par le CFFP.



SACHEZ-LE

# La trêve olympique, ON VA EN PARLER

*Le CFFP organisera le 28 mai, au CNOSEF,  
un forum international sur le thème  
« La trêve olympique pour les Jeux olympiques  
et paralympiques de Paris 2024 ».  
Un sujet plus que jamais d'actualité  
et qui rappelle qu'olympisme et politique  
ont forcément partie liée.*

Depuis l'Antiquité, époque à laquelle elle fut décrétée pour la première fois, la trêve olympique est une période de paix qui invite les belligérants à suspendre les conflits en décrétant un cessez-le-feu durant les Jeux olympiques. Dans l'ère moderne, elle débute une semaine avant l'ouverture des JO et s'achève une semaine après la fin des Jeux paralympiques. C'est en 1991 que le Comité international olympique (CIO) a décidé de faire revivre cette tradition à l'occasion des JO d'été comme d'hiver 1992. Et, depuis 1993, l'Assemblée générale des Nations unies a pris pour habitude d'adopter, un an avant chaque édition des Jeux (soit une fois tous les deux ans), une résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Par ailleurs, le Centre international pour la trêve olympique (Cito), fondé en juillet 2000, a pour mission de promouvoir cette dernière. Certes, sa portée dépend exclusivement de la (bonne) conscience des pays. Ainsi, en 2014, la Russie n'avait pas hésité à s'en prendre à la Crimée avant la fin de la trêve olympique. Rebelote en 2022 avec l'invasion de l'Ukraine.

« Voir comment les JOP  
de 2024 peuvent contribuer  
à la paix dans le monde »



**FORUM INTERNATIONAL**  
**LA TRÊVE OLYMPIQUE**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET**  
**PARALYMPIQUES DE PARIS 2024**



Le CFFP entend apporter son écot à la relation entre sport et politique à la solde de la pacification de la Planète. A cette fin, il a programmé une conférence prestigieuse qui se tiendra le 28 mai à Paris, au siège du Comité national olympique et sportif français, avec la participation de David Lappartient, président du CNOSF et membre du CIO. « Lors de ses vœux pour 2024, à la veille des JOP de Paris 2024 dont il souhaite qu'ils soient un symbole d'unité et de paix dans le monde, le Président du CIO, Thomas Bach, a évoqué « le pouvoir unificateur du sport ». Après l'adoption par l'ONU, à une écrasante majorité, de la résolution sur la trêve olympique pour les Jeux de Paris et, quelques semaines après, la Journée mondiale pour le développement et la paix le 6 avril, cet événement sera également l'occasion de reconnaître le rôle positif que le sport et l'activité physique jouent en tant que moteur du changement social et du développement, mais également en tant que facteur de promotion de la paix dans le monde. Enfin, en cette année 2024 où le sport a été déclaré Grande cause nationale en France, ce sera l'occasion de voir comment les JOP de 2024 peuvent contribuer à la paix dans le monde », justifie le CFFP pour expliquer son initiative.

## La jeunesse du XXI<sup>e</sup> siècle accuse une perte de repères significative

Au menu, trois tables rondes. La première portera sur « La trêve olympique et les JOP de Paris 2024 » et les conséquences de la conjoncture géopolitique actuelle, pour le moins mouvementée, sur le déroulement de cet événement. La deuxième s'intéressera à « La jeunesse et

à l'éducation par le sport ». En effet, rappelle le CFFP, « la jeunesse du XXI<sup>e</sup> siècle semble désorientée. Elle accuse une perte de repères significative dans de nombreux domaines : un désintérêt pour la vie politique, un désengagement dans la vie citoyenne et un manque de confiance dans l'avenir. Toutefois, avec le sport, les valeurs universelles d'amitié, de respect et de dépassement de soi demeurent. Quelles sont les tendances actuelles ou de demain, et comment les jeunes doivent-ils se construire et construire l'héritage de Paris 2024 pour un monde meilleur ? » Pour y répondre, des membres des ministères de l'Éducation nationale et des Sports ainsi que de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) et de Paris 2024 seront présents. Enfin, la troisième table ronde abordera une problématique épineuse, à savoir « La participation des athlètes russes et biélorusses aux JOP de Paris », sachant que le Comité international olympique (CIO) a décidé qu'ils ne pourront pas être présents à la cérémonie d'ouverture et seulement concourir sous bannière neutre, alors que certaines fédérations internationales leur ont fermé la porte. En discuteront des représentants du CIO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), des ministères des Affaires étrangères et des Sports, ou encore du Comité international paralympique (IPC) et du Comité paralympique sportif français (CPSF). En somme, cette journée de réflexion collective s'annonce de grande qualité. Pour preuve, l'ouverture du colloque sera normalement ponctuée par les allocutions de David Lappartient (président du CNOSF et membre du CIO), de Tony Estanguet (président du COJOP Paris 2024), d'Audrey Azoulay (directrice générale de l'Unesco) et d'Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des JOP. ■■■

# Penser le sport de demain

A l'heure où 49 % des jeunes de 11 à 17 ans présentent un risque sanitaire élevé, notamment de diabète ou de maladie cardiovasculaire, en raison du mode de vie inhérent aux pays développés où confort et productivité riment avec efforts physiques restreints, il importe de repenser l'avenir. En somme, de « réinterroger nos habitudes de vie et notre relation entre le corps et l'esprit, insiste la Fédération française des clubs omnisports (FFCO). Ce que nos modes de vie ancestraux nous offriraient naturellement doit pouvoir être réinvesti dans une pratique quotidienne volontaire. La perception de l'exercice physique comme une corvée, les douleurs ou les inconforts physiques, les expériences décevantes, l'absence de résultats magiques, le manque de soutien social, les fausses croyances ou l'absence de méthode sont autant de bonnes raisons de s'en détourner. »

A l'aune de ce constat et de ce qu'il induit, la FFCO a fait le choix de colliger - dans un ouvrage collectif intitulé « Osez le sport autrement, 24 pistes pour le sport de demain »<sup>1</sup> - une réflexion collective à laquelle a d'ailleurs participé le CFFP. Le livre promeut sciemment une approche hétéroclite et plurielle à laquelle se sont associés divers acteurs du sport français, des dirigeants associatifs ainsi que des femmes et des hommes de terrain, des experts et des chercheurs. A la clef, une véritable « littérature physique » pour identifier ce qui rend chacun acteur et responsable de son niveau d'activité physique à la solde d'une meilleure qualité de vie. ■■■

<sup>1</sup> « Osez le sport autrement, 24 pistes pour le sport de demain » ; Fédération française des clubs omnisports ; 272 pages ; 29,95 € ; disponible en juin 2024.

# Violences sexuelles et sexistes

## LA LUTTE CONTINUE

### DES CHIFFRES D'UNE AMPLIEUR RÉVÉLATRICE

• En 2023, 377 personnes sur 710 signalements reçus ont été mises en cause via la cellule nationale « Signal-sports ». Parmi elles, 293 éducateurs sportifs et 15 qui avaient le statut d'agent public au moment des faits.

Par ailleurs, 36 signalements ont fait l'objet d'un signalement auprès des procureurs de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Ces signalements ont conduit les préfets de département à prononcer 200 mesures administratives : 102 décisions en urgence ; 74 mesures pérennes d'interdiction ; 24 notifications d'incapacité à la suite d'une condamnation pénale inscrite au casier judiciaire ou au FIJASV.

• Depuis le lancement de la cellule « Signal-sports » en 2020, 1 284 personnes ont été mises en cause pour un total de 1 800 signalements reçus, dont 186 ont fait l'objet d'un signalement aux procureurs de la République. Avec, à la clef, 624 mesures administratives et 303 mesures disciplinaires transmises au ministère par les fédérations. 90 % des faits dénoncés concernent des violences sexuelles, 81% des victimes sont de sexe féminin, 77 % étaient mineures au moment des faits et 37 % âgées de moins de 15 ans.

### UN DISPOSITIF EFFICACE, UNE PAROLE LIBÉRÉE

Pour que les autorités aient connaissance de ces infractions, encore faut-il qu'elles en soient informées. « Les victimes jouent un rôle déterminant dans l'action publique qui s'appuie sur leurs témoignages, insiste d'ailleurs le ministère des Sports. Elles sont accompagnées tant dans leurs démarches judiciaires que dans leur reconstruction grâce, notamment, à un réseau d'une trentaine d'associations d'aide aux victimes ou de défense des droits constitué par le ministère. »

Un soutien qui s'ajoute à l'allongement, depuis 2018, du délai de prescription de certains crimes et délits à caractère sexuel ainsi qu'à la montée en puissance et la visibilité croissante de « Signal-sports ». Parallèlement, l'Exécutif a initié diverses mesures afin de lutter contre ces violences. En l'occurrence :

- La création, en 2023 et 2024, de 56 emplois Équivalent temps plein (ETP) dédiés aux enquêtes et aux contrôles pour assurer la protection de ces publics et renforcer, partout en France, les effectifs des services départementaux sous l'autorité du ministère.

- L'extension du contrôle d'honorabilité à tous les encadrants, dirigeants de club et intervenants auprès de mineurs même non licenciés. Si bien qu'au 31 janvier 2024, plus de 1,9 million d'identités de bénévoles avaient déjà été contrôlées.

- La consolidation de l'obligation de signalement des acteurs sportifs et du contrôle d'honorabilité, ainsi que l'extension des mesures d'interdiction d'exercer aux Exploitants d'Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS).

- La mise en place de référents sport au sein des parquets, en lien avec les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), pour assurer l'articulation et le suivi des procédures, ainsi que le partage d'informations lors du contrôle d'honorabilité.

- La formalisation en cours d'un partenariat avec l'Office des mineurs (OFMIN) de la Direction nationale de la police judiciaire, lequel est un service d'enquête dédié à la lutte contre les violences faites aux mineurs.

- La mise en place d'un réseau de professionnels avec, à ce jour, 80 référents « Violences sexuelles et sexistes » (VSS) au sein des fédérations, 13 dans les DRAJES métropolitaines et ultra-marines et 31 dans les établissements sous la tutelle du ministère.

## COMMENT FAIRE ?

- L'inscription, dans la loi, de l'obligation de formation en matière de violences sexistes et sexuelles dans le cadre de tous les diplômes d'encadrement des activités sportives.

- A noter que pour ce qui est des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, « un travail a été mené afin de garantir, pendant les Jeux, le traitement efficace des signalements pour des faits de violence, notamment à caractère sexuel, en l'appuyant sur la cellule Signal-sports », a expliqué le ministère. En effet, celle-ci sera présente au Club France et au village des athlètes et œuvrera en étroite collaboration avec le Comité d'organisation de Paris 2024. Par ailleurs, une adresse de signalement dédiée destinée à centraliser l'ensemble des informations, en particulier pour les délégations étrangères, a été créée : [alerte.paris2024.org](mailto:alerte.paris2024.org)

Quant au Comité d'organisation, il proposera plusieurs modules de formation dont certains à destination des 45 000 volontaires. Sans compter un partenariat avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences (MIPROF).

## BIENTÔT GRAVÉ DANS LE MARBRE DE LA LOI

« Un projet de loi visant à poursuivre le travail d'amélioration de la gouvernance du sport français sera présenté au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques, a confirmé le ministère. Il permettra notamment de renforcer les outils et les moyens mis en œuvre dans la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport. »

Dans ce cadre, Amélie Oudéa-Castéra a ainsi présenté des pistes d'évolution des dispositifs actuels en matière de violences sexistes et sexuelles, afin d'en renforcer l'efficacité, en lien avec les fédérations. Parmi elles :

- amorcer une réflexion sur la suspension à vie de la licence dans les cas les plus graves ;
- renforcer l'efficacité du contrôle d'honorabilité par une généralisation de son champ à tous les dirigeants et personnes au contact des mineurs, y compris en incitant à la création de licences dédiées pour lutter contre les stratégies de contournement ;
- définir un périmètre clair de certaines activités d'encadrement s'exerçant dans un cadre bénévole au contact régulier des enfants ;
- encadrer les métiers au bord du terrain, par exemple ceux d'agents et de recruteurs bénévoles, à la lisière entre le football amateur et le football professionnel.

Le texte s'évertuera, en outre, à affermir l'indépendance des comités d'éthique fédéraux. Et ce, en instaurant « une désignation de leurs membres par l'Assemblée générale (et non par le comex ou le CA comme actuellement, N. D. L. R.) et un découplage de leur mandat avec celui des organes dirigeants » afin d'éviter que le sort des uns soit lié à celui des autres, a précisé Amélie Oudéa-Castéra, qui souhaite que le ministère puisse saisir directement ces comités d'éthique en cas de « constat d'une carence ».

La formalisation de ce projet de loi passe par une vaste concertation, laquelle a été

lancée en janvier et se déroulera jusqu'au mois de juin, aux niveaux national et territorial en lien avec toutes les forces vives du mouvement sportif, mais également en associant des parlementaires et des élus locaux. ■■■

Le CFFP (Comité Français du Fair Play, pour un sport sans violence), membre du CNOSF, entend bien prendre toute sa place dans cette lutte contre les violences et est à l'initiative de la création de la plateforme SSV/Fair Play, soutenue par le Ministère des Sports, par le CNOSF et par l'ANS, et présentée au début de cette newsletter.

Il appartient maintenant aux Fédérations/CROS et CDOS de se l'approprier et le CFFP espère que tous les acteurs du sport français l'utiliseront, tant elle est simple d'emploi (les signalements liés aux violences sexuelles et sexistes sont automatiquement redirigés vers la cellule « Signal-sports »).

Le Guide GREIS conçu et diffusé par le CFFP en janvier dernier, et fortement soutenu par le président du CNOSF, David Lappartient, développe largement les recommandations au mouvement sportif pour l'éthique et les déviances comportementales, dont le harcèlement sexuel et sexiste :

[cliquez ici pour télécharger le Guide GREIS](#)

## PARLONS FAIR-PLAY,

la newsletter du Comité Français du Fair Play.

**Directeur de la publication :** Jean-Pierre MOUGIN

**Comité éditorial :** Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI

**Rédacteur en chef :** Alexandre TERRINI

**Maquette :** ART.tiff-Act

**RETROUVEZ NOUS SUR :**



**ADHÉREZ AU CFFP  
ET DEVEZ AMBASSADEUR  
DU  
FAIR-PLAY**

